

04.07.2006 - 10:35 Uhr

hotelleriesuisse recommande 2 x oui et 1 x non à la votation populaire du 24 septembre 2006

Berne (ots) -

L'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse dit oui à la loi fédérale sur les étrangers et à la modification de la loi sur l'asile, mais recommande de rejeter l'initiative COSA sur laquelle le peuple se prononcera également le 24 septembre 2006.

hotelleriesuisse porte un jugement tout à fait positif sur la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, car elle fixe des règles pertinentes pour mener une politique des étrangers conséquente et elle améliore l'intégration des étrangers vivant en Suisse. Les hôteliers sont principalement concernés par les dispositions en matière d'admission sur le marché du travail. La loi introduit le système binaire d'admission des étrangers, qui privilégie les ressortissants des États de l'UE/AELE - d'où provient la majeure partie des employés dans le tourisme. En ce qui concerne les États tiers, seuls les employés hautement qualifiés seront admis sur le marché du travail. Du point de vue de la branche, cette règle peut devenir un point faible de la loi au cas où l'on ne pourrait pas recruter suffisamment de personnel moins qualifié dans l'espace UE/AELE ou si les travailleurs moins qualifiés en provenance des États tiers étaient plutôt poussés vers les nouveaux États membres de l'UE, vu que la charge administrative liée à leur engagement y est moins lourde. Malgré cela, hotelleriesuisse recommande d'accepter la loi, car les points positifs l'emportent et le bassin de recrutement des collaborateurs dans le tourisme se situe clairement dans la zone UE/AELE.

La modification de la loi sur l'asile ne concerne les hôteliers que de loin, vu que le projet règle essentiellement la procédure et l'application du droit d'asile ainsi que les mesures financières. L'emploi de requérants admis provisoirement reste possible. hotelleriesuisse recommande par conséquent de se rallier à la majorité du Conseil fédéral et du Parlement et de déposer là aussi un oui dans l'urne.

Non à l'absurde initiative COSA

hotelleriesuisse porte un tout autre jugement sur l'initiative lancée par le Comité pour la sécurité AVS (COSA) "Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS". Pour hotelleriesuisse, l'assainissement de l'AVS est un objectif incontestable. Toutefois, l'association estime que cette initiative ne peut que nuire

1. aux cantons. Si l'argent est versé à l'AVS, les cantons verront leurs recettes diminuer, avec le risque d'une hausse de la fiscalité et d'un démantèlement du service public;
2. à la stabilité du franc suisse. La politique monétaire doit rester indépendante dans l'intérêt de la place économique suisse et ne doit pas être subordonnée aux objectifs de la prévoyance vieillesse;
3. à l'AVS même ! On ne peut garantir la pérennité d'une assurance sociale avec les gains fluctuants et donc pas sûrs que génère la Banque nationale. Dans quelques années seulement, les bénéfices de la Banque nationale seront en outre trop faibles pour pouvoir encore

alimenter le Fonds de l'AVS.

Pour hotelleriesuisse, la proposition n'est donc rien d'autre qu'une pseudo-solution financière, et elle n'est pas la seule à partager cet avis: pas moins de 140 conseillers nationaux et aux États des partis bourgeois, la grande majorité des cantons ainsi que les principales associations économiques mettent en garde contre l'initiative COSA: tous s'accordent à dire que cette initiative n'apporte aucune aide à l'AVS, mais qu'elle ne fait que nuire aux principaux cotisants - la Confédération et les cantons; et ceci au grand regret des citoyennes et des citoyens.

L'association faîtière patronale de l'hôtellerie suisse a formulé les trois recommandations de vote citées plus haut lors de sa séance du 29 juin 2006 à Berne.

Contact:

Isabel Garcia
Responsable de la communication
Tél. +41/31/370'42'86
Mobile +41/79/652'85'19
E-mail: isabel.garcia@hotelleriesuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100512322> abgerufen werden.